

Image not found or type unknown



Loyers dus par mandataire

Par **cheminblanc**, le **14/06/2016** à **17:58**

Je suis propriétaire de murs commerciaux. Le locataire a été mis en liquidation judiciaire. J'ai autorisé le mandataire à poursuivre le bail tout en sachant qu'il n'a pas les fonds nécessaires pour me payer les loyers, ceci le temps qu'un acheteur du fonds se manifeste. Ce qui est le cas. Le fonds devrait être vendu prochainement. Les loyers dus par le mandataire nous seront-ils payés en priorité sur les autres créances avec le prix de la vente ? (Je parle des loyers depuis la mise en LJ et non pas les loyers antérieurs). Devons-nous faire des démarches pour cela ?